

Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du dimanche 28 novembre 2021



Sommaire

- Epidémie
- Nouvelle FAQ du protocole sanitaire
- annulation des stages de Formation Continue
- Mutuelle
- Action sociale
- Les stages du SNUipp-FSU 66
- Forfait mobilité durable
- Infos administratives

L'épidémie flambe ? Blanquer allège le protocole !

Alors que la situation sanitaire se dégrade, alors que les cas positifs se multiplient dans les écoles, alors que les mesures sanitaires se durcissent, le seul objectif de notre ministre est de **ne pas fermer les classes**. Un scandale ! **L'affichage politique prend le dessus sur la protection des élèves et des personnels !**

De plus, tester tous les élèves d'une classe ne se fait pas d'un claquement de doigts. Le temps que tous les tests se fassent et les résultats soient donnés aux enseignant-es, les élèves seront en classe !

Encore une fois, c'est dans les médias que nous avons appris le changement de protocole ... Résultat : des parents veulent remettre leur enfant testé négatif à l'école suite à la fermeture de la classe. Et qui se retrouve face à eux ? Les enseignant-es et les directeurs-trices !

[A lire : le communiqué de presse du SNUipp-FSU qui appelle solennellement le gouvernement et le ministère de l'éducation à revenir sur l'annonce faite de ne plus fermer une classe au premier cas covid et à mettre enfin en place toutes les mesures nécessaires qui sont à sa disposition.](#)

Nouvelle FAQ du protocole sanitaire et annulation des stages de Formation Continue

Vous trouverez dans [cet article sur notre site internet](#) le décryptage du nouveau protocole, avec les commentaires du SNUipp-FSU 66.

Les modifications y sont identifiées en surbrillance et ne concernent que la gestion des cas positifs. Plus de travail pour les enseignants et les directeurs, gestion simultanée du distanciel et présentiel sont au programme ...

Le DASEN décide de suspendre la formation continue jusqu'aux vacances de décembre.

L'objectif est "d'utiliser" les collègues TMB formation continue pour effectuer des remplacements maladie. Nous subissons donc le refus du Ministre de recruter plus d'enseignants et le refus de la Rectrice d'ouvrir la liste complémentaire pour faire face à cette crise !

Le SNUipp-FSU 66 s'oppose fermement à cette décision. Contrairement à une autre organisation syndicale, nous n'avons jamais été demandeurs d'une telle mesure et avons toujours priorisé l'ouverture de la liste complémentaire.

Comment accepter que les missions de certains personnels (les TMB F.C) soient modifiées en cours d'année et comment accepter que les enseignants soient privés de formation continue, déjà bien maigre ?

Prise en charge partielle de la mutuelle

Pour le moment, il ne faut pas envoyer l'attestation reçue de la MGEN à la DSDEN.

Comment la demander ?

- **Pour les agent-es adhérent-es de la MGEN** dont la cotisation est précomptée sur le bulletin de salaire, **un formulaire doit être rempli via l'application Colibris**. La participation forfaitaire sera versée dès le mois de janvier 2022. Un justificatif pourra être demandé dans les mois à venir.

- **Pour les autres agent-es, un formulaire ET une attestation doivent être transmis via l'application colibris**. La participation forfaitaire sera versée en janvier ou février (avec effet rétroactif à janvier 2022).

Cette procédure n'est pas encore activée dans notre département, elle le sera très prochainement.

En attendant, [voici quelques explications dans ce document PDF](#)

A quelle(s) prestation(s) d'action sociale interministérielle ai-je droit ?

La DGAFP vient de mettre en ligne un simulateur pour 4 aides individuelles :

- le CESU garde d'enfant 0-6 ans
- les Chèques-Vacances
- l'aide à l'installation des personnels (AIP)
- l'aide au maintien à domicile, pour les pensionnés de l'État.

Il suffit de compléter son profil (situation personnelle, revenus, enfants), et le simulateur indique les prestations dont chacun-e peut bénéficier. Nous sommes alors redirigé-e pour plus d'informations vers chaque site délivrant la prestation, et pouvons y déposer une demande.

Le lien vers le simulateur : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI>

D'autre part, 4 vidéos de la DGAFP sont aussi à disposition :

- **CESU (garde d'enfant 0-6 ans)** : <https://youtu.be/qJmRMx0ftkY> et <https://dai.ly/x854p6g> et sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/cesu-garde-denfant>
- **AIP (aide à l'installation des personnels)** : <https://youtu.be/sPhfmAW6QfA> et <https://dai.ly/x854pai> et sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/aide-a-linstallation-des-personnels-de-letat-aip>
- **Chèques-Vacances** : <https://youtu.be/LTpjLcz5XxM> et <https://dai.ly/x854pcx> et sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/cheques-vacances>
- **AMD (aide au maintien à domicile)** : <https://youtu.be/qhikuH8cTUc> et <https://dai.ly/x854pdw> et <https://www.fonction-publique.gouv.fr>

Les prestations d'action sociale interministérielle (ASI) souffrent d'un grand déficit de communication de la part de notre ministère. **Cette communication de la DGAFP n'aurait pas eu lieu sans l'action incessante de la FSU depuis plusieurs années.**

Les stages du SNUipp-FSU 66

La section départementale du SNUipp-FSU et la FSU 66 organisent une série de stages tout au long de l'année.

[Retrouvez la liste complète en cliquant ici.](#)

N'hésitez pas à vous inscrire dès aujourd'hui en complétant notre formulaire et sur Accolad (même pour un stage plus tard dans l'année) !

Forfait mobilités durables

Vous effectuez vos déplacements professionnels en covoiture, en vélo ou en vélo électrique ? Demandez le versement du « Forfait mobilités durables » d'un **montant annuel de 200 euros** !

Attention ! Du nouveau ! L'administration a publié un formulaire qu'il faut absolument utiliser ! Celles et ceux qui avaient envoyé leur demande sur papier libre doivent la refaire avec ce formulaire !

Toutes les précisions sur notre site [ICI](#)

Informations administratives

Déclaration de grève : [cliquez ici](#)

Habilitation Catalan : [cliquez ici](#)

Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022

Pour nous joindre : snu66@snuipp.fr ; 04 68 50 78 44

Nos permanences au siège du SNUipp-FSU 66 (18, rue Condorcet à Perpignan) :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h
- le mercredi matin de 9h à 12h

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 9 militant.es, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité. Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66) Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD